

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
Arrondissement de NANCY

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE PONT A MOUSSON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 25 JUILLET 2015 N°0416

Nombre de délégués en exercice : 67
Présents ou représentés : 61

Compte-rendu de la séance
Affiché le : 2 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le dix-neuf juin s'est réuni au Centre socio-culturel de Dieulouard, sous la présidence de Monsieur Henry LEMOINE Président.

Etaient présents : Tous les délégués en exercice, sauf :

Mesdames VIARDOT, SANZEY et BARREAU
Messieurs GUERARD, VAILLANT et PAVAN

Madame KLEIN-CITRO, ayant donné pouvoir à Monsieur PORTELANCE
Madame JUNGER, ayant donné pouvoir à Monsieur VILLEMET
Monsieur VINCENT, ayant donné pouvoir à Monsieur BERTELLE
Monsieur BOURZEIX, ayant donné pouvoir à Madame GARDELLA
Monsieur SESMAT, ayant donné pouvoir à Monsieur POIRSON
Monsieur VAGNER, ayant donné pouvoir à Madame FERRERO

Monsieur PETIT, représenté par Monsieur CONNESSON
Monsieur MARCHAL, représenté par Monsieur SIMACEK
Monsieur POIREL, représenté par Monsieur DELAIRE
Monsieur VUEBAT, représenté par Madame DIDESCH
Monsieur MAURER, représenté par Monsieur GONCALVES
Monsieur GEOFFROY, représenté par Monsieur GIRARD

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance Monsieur Jean-Marie MILANO ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

MOTION – Projet A31 bis

Axe majeur et structurant pour l'économie régionale et locale, l'A31 constitue un maillon essentiel pour le transport des voyageurs et marchandises le long du sillon lorrain.

L'autoroute a connu un accroissement très sensible de ses trafics depuis 15 ans et les prévisions vont vers une montée en puissance du trafic et de la saturation de la

plupart des tronçons. L'A31 est perçue comme dangereuse en raison de la densité et de la diversité des trafics.

Le projet de l'A31 bis a été inscrit par le Gouvernement dans la liste des projets prioritaires à engager à l'horizon 2030 pour le développement et la rénovation de nos infrastructures.

De par sa position stratégique entre Nancy et Metz, le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson est pleinement concerné par le projet que ce soit au niveau du déplacement des habitants du territoire, de la protection de l'environnement que de notre développement économique. Les ressources naturelles de nos collectivités, en particulier celles d'Autreville (plan d'eau) doivent être préservées.

Une position politique de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson sur le projet de l'A31 bis est essentielle afin que les intérêts de notre territoire soient pris en compte par la Commission de Débat Public et par l'Etat qui porte le projet.

La Communauté de Communes est particulièrement soucieuse du développement économique de ce territoire particulier situé au cœur de la nouvelle grande région ALCA et qui sera amené à poursuivre son développement à moyen et long terme.

Pour ce faire, des voies de communication modernes et adaptées sont nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

SOUHAITE le doublement à 2x3 voies de l'A31, le rétablissement des corridors écologiques et la prise en compte des nuisances sonores et environnementales des communes concernées par l'ensemble du tracé.

DEMANDE la gratuité totale de l'A31 « historique » et du barreau,

CONSIDERE que la question du nombre d'échangeurs doit être abordée car le barreau doit participer au développement économique des territoires et en particulier l'ancienne base de Rosières ainsi que le site multimodal de Blénod les Pont A Mousson pour desservir d'importants sites industriels (Saint Gobain PAM).

Adopté par 57 voix pour
2 abstentions
2 voix contre

Pour extrait
Le Président
Henry L|EMOINE